



Publié le 22/04/2021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL PERMANENT

SEANCE DU 20 AVRIL 2021

OJ N° 022 - Urbanisme et Aménagement.

Projet Biremont à Boucau. Avenant au protocole transactionnel portant sur la libération de la parcelle cadastrée section AO n°354 située 23 bis rue Paul Biremont.

Date de la convocation : 14 avril 2021

Nombre de conseillers en exercice : 73

Président de séance : Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Président de la Communauté d'Agglomération Pays Basque

PRESENTS POUR L'OJ N°022 :

ALDANA-DOUAT Eneko, ALLEMAN Olivier, ALZURI Emmanuel, AROSTEGUY Maider, BARANTHOL Jean-Marc, BERTHET André, BISAUTA Martine, BLEUZE Anthony, BURRE-CASSOU Marie-Pierre, BUSSIRON Jean-Yves, CARRIQUE Renée, CHASSERIAUD Patrick, CHAZOUILLERES Edouard, CURUTCHARRY Antton, CURUTCHET Maitena, DAGORRET François, DEMARCQ-EGUIGUREN Solange, DEQUEKER Valérie, DURRUTY Sylvie, ECENARRO Kotte, ELISSALDE Philippe, ERREMUNDEGUY Joseba, ETCHEGARAY Jean-René, ETCHEVERRY Pello, ETXELEKU Peio, FONTAINE Arnaud, FOURNIER Jean-Louis, GASTAMBIDE Arño, GONZALEZ Francis, HARDOUIN Laurence, HIRIGOYEN Roland, HOUET Muriel, HUGLA David, IDIART Dominique, IHIDOY Sébastien, INCHAUSPÉ Laurent, IRIART Alain, IRIART Jean-Pierre, IRIART BONNECAZE DEBAT Carole, IRIGOYEN Jean-François, KEHRIG COTTENÇON Chantal, LABORDE LAVIGNETTE Jean-Baptiste, LACASSAGNE Alain, LACOSTE Xavier, LAFLAQUIERE Jean-Pierre, LASSERRE Marie, LAUQUÉ Christine, LEIZAGOYEN Sylvie, MARTIAL ETCHEGORRY Nathalie, MASSONDO Charles, MIALOCQ Marie-Josée, MILLET-BARBÉ Christian, NADAUD Anne-Marie, NARBAÏS-JAUREGUY Eric, OLÇOMENDY Daniel, OLIVE Claude, PARGADE Isabelle, QUIHILLALT Pierre, ROQUES Marie-Josée, SANSBERRO Thierry, SERVAIS Florence.

ABSENTS OU EXCUSES POUR L'OJ N°022 :

ARAMENDI Philippe, BACH Fabrice-Sébastien, BOUR Alexandra, CASCINO Maud, IPUTCHA Jean-Marie, KAYSER Mathieu, OÇAFRAIN Gilbert, UGALDE Yves.

PROCURATIONS POUR L'OJ N°022 :

CARRERE Bruno (pouvoir à ETXELEKU Peio), DARRICARRERE Raymond (pouvoir à MARTIAL ETCHEGORRY Nathalie), DURAND-PURVIS Anne-Cécile (pouvoir à AROSTEGUY Maider), SAMANOS Laurence (pouvoir à SANSBERRO Thierry).

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Joseba ERREMUNDEGUY

Modalités de vote : Vote électronique

OJ N° 022 - Urbanisme et Aménagement.

Projet Biremont à Boucau. Avenant au protocole transactionnel portant sur la libération de la parcelle cadastrée section AO n°354 située 23 bis rue Paul Biremont.

Rapporteur : Monsieur Claude OLIVE

Mes chers collègues,

Au titre de son projet urbain Biremont à Boucau, la Communauté d'Agglomération Pays Basque a été amenée à opérer des acquisitions par voie d'expropriation.

Dans ce cadre, par décision du 26 juin 2020, elle a approuvé la signature d'un protocole transactionnel avec Monsieur Rogelio Rios Merinero (propriétaire exproprié) visant notamment à l'accompagner dans la prise en charge partielle de ses frais de relogement et ce à hauteur de 6 905 € maximum.

Par courrier du 14 décembre 2020, sa fille, Madame Maria Rios informait la Communauté d'Agglomération de ce que les aides au logement (APL) effectivement reçues dans le cadre du relogement provisoire de son père étaient sensiblement moins élevées que le montant estimé (soit un différentiel de 199 €/mois) et ont généré, entre septembre 2020 et janvier 2021, un surcoût de 995 €. Dans le même temps, les frais des déménagements réalisés se sont révélés moins élevés que ceux estimés sur la base de devis établis au moment de la signature du protocole (économie de 1 080 €).

Aussi, il est proposé de formaliser les adaptations à l'exécution du protocole transactionnel suivantes :

- accepter une augmentation de la prise en charge du différentiel de loyer, soit + 199 € sur cinq mois (au total 995 € sur les mois de septembre 2020 à janvier 2021) ;
- en contrepartie, entériner la réduction de l'enveloppe allouée aux frais de déménagements (- 1 080 €).

L'adaptation proposée ne remet pas en cause le montant global maximum de 6 905 € prévu dans le protocole initial.

Vu la déclaration d'utilité publique relative au projet Biremont à Boucau, prononcée par arrêté préfectoral du 25 juillet 2017 ;

Vu l'arrêté préfectoral de cessibilité du 5 octobre 2017 ;

Vu l'ordonnance d'expropriation du 25 octobre 2017 ;

Vu le jugement de fixation judiciaire des indemnités d'expropriation du 29 mars 2019 concernant la parcelle cadastrée section AO n°354 à Boucau, appartenant à Monsieur Rogelio Rios Merinero et à Madame Larosa ;

Vu la décision du Président de la Communauté d'Agglomération Pays Basque du 26 juin 2020 autorisant la signature d'un protocole transactionnel avec Monsieur Rogelio Rios Merinero, par application de l'ordonnance n°2020-391 du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de Covid-19 ;

Vu le projet d'avenant au protocole ci-annexé ;

Vu la délibération du Conseil communautaire du 31 juillet 2020 portant délégation au Conseil permanent de certaines attributions, notamment pour « Approuver les protocoles transactionnels :

- en matière de règlement d'un sinistre relevant d'une garantie d'assurance : protocole supérieur à 20 000 € ;
- hors garantie d'assurance : tous protocoles » ;

Le Conseil permanent est invité à :

- approuver les termes de l'avenant ci-annexé, relatif au protocole transactionnel portant sur les modalités de prise de possession d'un bien immobilier situé 23bis rue Paul Biremont à Boucau et intervenant entre la Communauté d'Agglomération Pays Basque et Monsieur Rogelio Rios Merinero ;
- autoriser Monsieur le Président ou son représentant à le signer, ainsi que toutes autres pièces s'y rapportant.

ADOpte A L'UNANIMITE

Pour : 58

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 1 (MARTIAL ETCHEGORRY Nathalie)

Non votants : 6 (ALZURI Emmanuel, AROSTEGUY Maider, BUSSIRON Jean-Yves, DURAND-PURVIS Anne-Cécile (pouvoir à AROSTEGUY Maider), FOURNIER Jean-Louis, HIRIGOYEN Roland)

Fait et délibéré en séance les jours,
mois et an que dessus et le présent
extrait certifié conforme au registre.